



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé au Greffe du Tribunal  
de Commerce de Liège - division Namur

Rése  
au  
Monit  
belg



**\*18056876\***

le **26 MARS 2018**

Pour le Greffier

Greffe

Dénomination : **SOCIETE TRAITEMENT DE LA PIERRE**

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Siège : **RUE DE LA GENDARMERIE 16 5190 MOUSTIER SUR SAMBRE**

N° d'entreprise : **0471.966.069**

Objet de l'acte : **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2017

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité :

-De renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur MARTOS-MARANON Juan et ce, pour une durée de 6 ans avec effet au 29/12/2017. Il est investi des mêmes pouvoirs que précédemment.

-De renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur MARTOS-MARANON Antonio et ce, pour une durée de 6 ans avec effet au 29/12/2017. Il est investi des mêmes pouvoirs que précédemment.

-De renouveler le mandat d'administrateur de Madame MARTOS-MORALES Maria de la Cabeza et ce, pour une durée de 6 ans avec effet au 29/12/2017. Elle est investie des mêmes pouvoirs que précédemment.

-Après délibération de l'Assemblée Générale, les administrateurs se sont réunis en conseil et ont décidé unanimement de désigner Monsieur MARTOS-MARANON Antonio en qualité d'administrateur délégué et ce, pour une durée de 6 ans avec effet au 29/12/2017. Ce dernier déclare accepter.

M. Martos-Maranon Antonio  
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/04/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature